

Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 - AR 08/09/2019)

dentification des tiers:							
Client:	Avantys, Rue Du Pro	ogrès 37, 7170 MANAGE					
Propriétaire:	1						
Installateur:	/						
N° TVA:	/						
			Insta	llateur = personne ou person	nes responsable(s) des travo		
dentification de l'installa	tion électrique:						
Adresse du contrôle:		lles 223, 6001 MARCINELLE					
Code EAN installation:	541 449 020 706 784	1 588					
Tarif compteur(s):	Bihoraire			Cabine HT privée:	Non		
Numéro compteur(s):	34742848			GRD: (	ORES		
Index compteur(s):	054797,3 / 054695,4				Maison mitoyenne		
Type d'installation:	Unité d'habitation			.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
	orine a riabilation						
<b>lature du contrôle:</b> Conformément aux prescri	otions du Livre 1 – Instal	lations à basse tension et à très ba	usse tension – Procé	dure interne QPRO/ELE/001			
Type de contrôle:							
Date de réalisation:	Visite de contrôle (6.5)						
	□ Avant le 01/10/1981 □ Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 □ Après le 01/06/2020						
Notes:		STATATIONS - Remarques"					
Dérogations (Partie 8):	Appliquées						
Réinspection au rapport:							
Données générales de l'							
Tension nominale :	3 x 230V	Intensité nominale max.:		Valeur nominale branc			
Câble d'alimentation:	4x10 mm <sup>2</sup>	Туре:	XVB	Type de système de mi	se à la terre: TT		
Electrode de terre:	Indéterminable			Section électrode de te	erre: /		
				Section conducteur de	terre: 16 mm²		
Nombre de tableaux:	3	Nombre de circuits:	12+4+1	Nombre de circuits de	réserve: 0+0+0		
Installation de production décentralisée:		Non présente	Puissance AC (maxin		nale): / kVA		
☐ Installation PV ☐ Stockage d		e batterie 🔲 Central à hyd	drogène [	☐ Cogénération	☐ Eolienne		
Description générale des	s dispositifs à couran	nt différentiel:					
Voir tableau p. 2							
Schémas et plans de l'in	stallation:						
Schéma(s) unifilaire(s) ou d		Version/n° /	Date: /	☐ En ordre	☑ Non présent		
Plan(s) de position:		Version/n° /	Date: /	☐ En ordre	✓ Non présent		
Document(s) des installatio	ns de sécurité:	Version/n° /	Date: /	☑ Non applicable	e 🗆 Non présent		
Document(s) des installatio	ns critiques:	Version/n° /	Date: /	☑ Non applicable	e 🗆 Non présent		
lesures, contrôles et es	sais:						
Résistance de dispersion de	esistance de dispersion de la prise de terre: 45,3 9		Méthode de mesure:		RE		
Niveau d'isolement général:		3,31 ΜΩ	Tension de mesure:		500 V		
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test: OK	Boucle de défaut:		OK		
Continuité des conducteurs de protection:		Général: OK	Liaison équipote	Absente			
Protection contre les contacts indirects:		Pas OK	Protection conti	Pas OK			

Etat du matériel mobile:

OK

Etat du matériel (à pose) fixe:

Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	In	Din	#P	Туре	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TD I
Jour	Subordonné	Dìff.	25A	30mA	2P	A	TD I

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	32 A	3P	6 mm²	1	
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm²	8	
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	2 A	2P	2.5 mm²	1	
TD 1	300 mA	Disjoncteur automatique	10 A	2P	2.5 mm²	1	
TD 2	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm²	4	
TD 2	300 mA	Disjoncteur automatique	32 A	3P	6 mm²	1	
TD 3 Chaufferie	300 mA	Fusible à broche	6 A	1P	2.5 mm²	2	

#### CONSTATATIONS: Infractions

#### Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

#### Infractions mesures:

2.02. - La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30Ω, mais les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas prévus: au moins 2 dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel max. 30mA, pour au maximum 16 socles de prises de courant simples ou multiples (ou équivalent) par dispositif de protection à courant différentiel-résiduel; 1 x max. 100mA pour les circuits des appareils fixes et à poste fixe, des socles de prises de courant alimentés par un transformateur de séparation des circuits individuel et tout autre circuit qui en standard n'a pas besoin d'être protégé par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel. Il est recommandé de prévoir une prise de terre avec une résistance de dispersion inférieure à 30Ω. (Livre 1, Sous-section 4.2.4.3. (b))

Explication: Mesurer à 45,3

#### Infractions installation de mise à la terre;

- 3.01. Une électrode de terre générale est manquante; une prise de terre est à prévoir conformément les prescriptions. (Livre 1, Sous-section 5.4.2.1. (b.2))
  - Une électrode de terre (supplémentaire) est à prévoir, consistante d'un conducteur métallique enfoui horizontalement dans le sol ou des barres, piquets ou conducteurs enfoncés verticalement ou obliquement dans le sol. (Livre 1, Sous-section 5.4.2.1. (b.2))

#### Explication: Prévoir deux piquets

- 3.06A. Une ou plusieurs liaisons équipotentielles principales sont absentes. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
  - La liaison équipotentielle des canalisations principales métalliques de gaz (gaz naturel ou gaz en bouteille) au bâtiment n'est pas présente. (Livre 1. Sous-section 4.2.3.2.)
  - La liaison équipotentielle des canalisations principales métalliques d'eau au bâtiment n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
  - La liaison équipatentielle des colonnes principales métalliques du chauffage central n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4,2,3,2,1)

#### Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

4.07. - Les parties actives nues et accessibles dans le tableau de répartition et de manoeuvre sont insuffisamment protégées. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))

Explication: Jeux de barre cuivré à nue TD 2 et jeux de barre latereaux TD 1

4.08. - Les ouvertures non utilisées du tableau de répartition et de manoeuvre (entrée de câbles, plaque de protection,...) doivent être obturées correctement. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a)}

## Explication: TD 2

- 4.10 L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1. Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

#### Infractions dispositif de protection à courant différentiel-résiduel:

5.02A. - Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel placés à l'origine de l'installation ont une intensité nominale au moins égale à 40A, mais également appropriés au disjoncteur de raccordement placé en amont et aux dispositifs de protection contre les surintensités en aval qui sont protégés par le dispositif de protection à courant différentiel-résiduel concernant. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.3. (a))

#### Explication: TD 2

5.08A. - Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute (30mA) ou très haute sensibilité (10mA), subordonné à celui placé à l'origine de l'installation, doit être prévu pour la protection des appareils d'utilisation à poste fixe, les dispositifs de commande et de réglage et les socles de prises de courant dans les salles de douches et les salles de bains. (Livre 1, Sous-section 4.2.4.3. (b))

5.08B. - Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute (30mA) ou très haute sensibilité (10mA), subordonné à celui placé à l'origine de l'installation, doit être prévu pour la protection des dispositifs servant au raccordement d'un lave-linge, d'un sèche-linge et d'une lave-vaisselle. (Livre 1, Soussection 4.2.4.3. (b))



#### Infractions protection contre les surintensités:

6.01. - Tous les conducteurs de phase doivent être protégés contre les surintensités. (Livre 1, Sous-section 4.4.4.1.)

Explication: Placer un disjoncteur au TD 1 vers TD 2 ( distance plus de 3 mètres entre chaque TD

6.03. - Dans des lieux domestiques, les éléments de calibrage doivent assurer l'ininterchangéabilité des coupe-circuit à fusibles et/ou des petits disjoncteurs à broches , pour autant que la canalisation électrique à protéger a une section inférieure à 10mm². (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (a))

#### Explication: TD 3 (Chaufferie)

6,08B. - Les circuits prises ou circuits mixtes (prises + éclairages) doivent être protégés par un disjoncteur automatique ou un fusible avec intensité nominale maximale de 20A respectivement 16A, (Livre 1, Sous-section 4.4.1.1.)

6.09A. - Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W doit être alimenté séparément par un circuit exclusivement dédié (section en fonction de la puissance). (Livre 1, Sous-section 5.2.1.2.)

6,09B. - Le lave-linge, le lave-vaisselle et le sèche-linge doivent être alimentés séparément par un circuit exclusivement dédié. (Livre 1, Sous-section 5.2.1.2.)

#### Infractions installation électrique:

7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication: Prises cuisine (plans de travail) 2

7.04A. - Les interrupteurs, socles de prises de courant.... doivent être munis des plaques de recouvrement nécessaires. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)
7.15A. - Le degré de protection des enveloppes dans les lieux ordinaires accessibles au public n'est pas au moins égal à IPXX-D. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (a.2))

#### Explication: Éclairage cave

7.24. - Appareils d'éclairage: (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2.)

- L'introduction des conducteurs dans les appareils électriques doit être effectuée selon les règles de l'art (éviter des dommages aux conducteurs, éviter la pénétration d'humidité,...) (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2. (b))
- Les douilles à vis avec des parties actives accessibles ne peuvent pas être utilisées dans des appareils ouverts sauf s'ils sont hors de portée de la main de l'utilisateur. (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2. (e))

#### Infractions canalisations et code de couleur:

8.01. - Toutes les canalisations électriques non utilisées doivent être supprimées ou doivent être isolées aux deux extrémités. (Conseil/remarque) Explication: Buanderie

8,04. - Les canalisations électriques doivent être introduites correctement dans les matériaux électriques (socles de prises de courant, interrupteurs, éclairage,...), afin d'assurer une protection continue (équivalent à la classe II). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

#### Explication: Cave

8,05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5,2,9,3./5,2,9,5.)

8.09A. - A l'air libre et en pose apparent, seulement des câbles peuvent être utilisés (A l'exception des conducteurs de protection indépendants). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

8.17. - Les canalisations électriques installés ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVT)....)

Explication: Buanderie

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B || n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.
- A 10 Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.



#### **CONCLUSION:**

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le procho	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 02/10/2025					
	✓ par le même organisme	$\square$ par un organisme au choix				
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bomes d'entrée du  (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.					
	☐ lors d'une visite précédente	$\square$ lors de la visite actuelle				
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contre de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.					
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les int personnes ou les biens.					
Ø	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas d électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ					
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle soi	n identité et la date de l'acte de vente.				
Aunam di	distance to chair and the chair					

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

## Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

cas de visite de controle d'une ancienne instaltation d'une unité d'habitation lors

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

ente, c'est à la chause de l'acheleu



Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

## Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

1

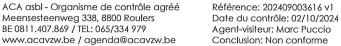
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

#### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):









Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

## Données générales

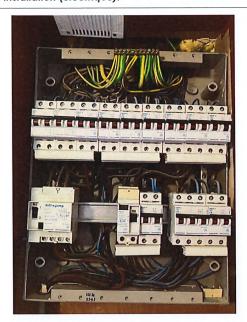
Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

1

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

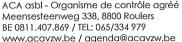
#### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme

#### Données générales

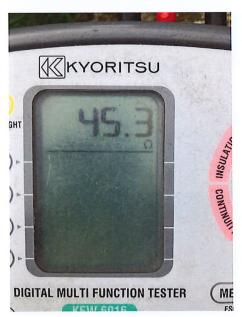
Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

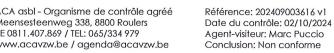
Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:







Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

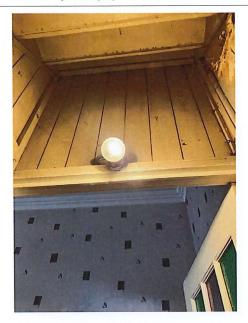
#### Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

## Données générales

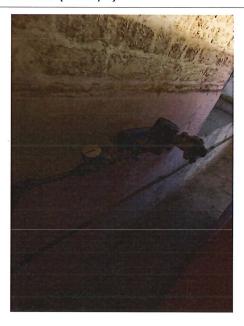
Adresse du contrôle:

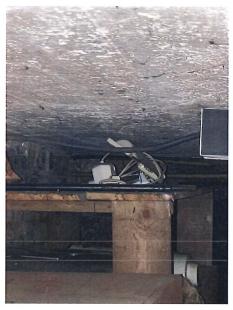
Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

1

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

## Données générales

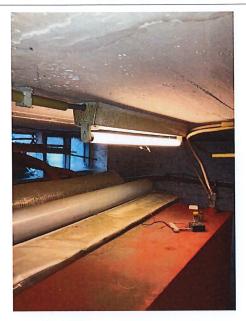
Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

1

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):









Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

## Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):











Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):









Référence: 202409003616 v1 Date du contrôle: 02/10/2024 Agent-visiteur: Marc Puccio Conclusion: Non conforme



# ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

## Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Tienne Saint Gilles 223, 6001 MARCINELLE

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



